**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des citoyens, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LAFARGE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/11/2023

PRESENTS : MM Mmes LAFARGE MAGNOL BOSSE GROSSHANS BRUN SAUVADET DE FRANCESCO HABLOT VILLEBESSEIX DUMERY DANJOUR DANIS FLEURY
POUVOIR : M MAZEAU a donné pouvoir à Mme FLEURY
ABSENTE EXCUSEE : Mme THONIER

Le quorum est atteint. Madame Nathalie DUMERY a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2023-66
Choix du prestataire de restauration collective pour l'école et le centre de loisirs de Marsat
2/ Délibération n°2023-67
Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du PDD
Délibération n°2023-xx (reportée)
Constitution d'une CAO de projet -école
3/ Délibération n°2023-68
Convention Territoriale Globale (CTG) – Autorisation du conseil municipal au maire

Questions diverses

**Vote du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023**
Voté à l'unanimité des membres présents

**Préambule : Information sur les délégations du conseil municipal utilisées par madame la Maire**
Renouvellement convention harmonie Mozac 2024/2025

## 1/ Délibération n°2023-66
## Choix du prestataire de restauration collective pour l'école et le centre de loisirs de Marsat

Madame la Maire rappelle que le marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire arrive à son terme le 31/12/2023 et qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour son renouvellement.

Période concernée : du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Renouvelable 3 fois maximum soit jusqu'au 31/12/2027
Lot 1 : Cantine scolaire
Lot 2 : Centre de loisirs

Résultat de la consultation
Une seule offre a été reçue et déclarée conforme au cahier des charges par les commissions « Finances » et « Affaires scolaires » réunies conjointement le 9 novembre 2023

Attributaire : Cuisine centrale de Riom
Tarifs : Repas enfant : 4.35 € TTC
Repas adulte : 5.95 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le résultat de la consultation et l'analyse des commissions « Finances » et « Affaires scolaires » réunies conjointement le 9 novembre 2023
- AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte d'engagement correspondant
- CHARGE Madame la Maire de tous actes afférents

## 2/ Délibération n°2023-67
## Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du PDD

VU le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,
VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,
VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,
CONSIDERANT que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

-ADHERE aux missions à compter du 1er janvier 2024,
-AUTORISE l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du PDD,
-DIT que les crédits seront inscrits au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

**3/ Délibération n°2023-68**
**Convention Territoriale Globale (CTG) – Autorisation du conseil municipal au maire**

Marie Bosse, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, est rapporteure de cette question

Madame Bosse rappelle la Convention Territoriale Globale pour la commune et l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans qui s'étend sur la période 2021-2025 et permet à ses signataires, CAF du Puy-de-Dôme, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Chambaron-Sur-Morge, Chappes, Charbonnière-Les-Varennes, Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Marsat, Ménétrol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-Prés-Riom, Saint-Ours-Les-Roches, Sayat, Volvic, de s'entendre sur des axes, des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser en fonctions de leurs compétences respectives

La présente délibération a pour objet d'autoriser madame la Maire à signer tout document relatif à la Convention Territoriale Globale et ses avenants sur la durée de la convention.

Voté à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

**Agenda des réunions**

| | |
|---|---|
| Comité Consultatif Communal (3C) | lundi 11 décembre à 20h30 |
| Conseil municipal | lundi 18 décembre à 20h30 |
| Conseils communautaires | mardi 14 novembre à Mozac |
| | mardi 19 décembre à Mozac |

Rénovation Salle Prévert
Contrat mission SPS avec entreprise SCOP DEBOST : 2 401 €HT/2 881.20 €TTC
Contrat mission CT avec entreprise ALPES CONTROLE : 3 500 €HT/4 200 €TTC
Contrat mission DAAT avec entreprise DEKRA : 1 740 €HT/2 088 €TTC

Démarrage des travaux possible fin janvier 2024 pour une durée estimée de 9 mois.

Personnel municipal
- Placement en disponibilité pour convenance personnelle de Sarah Chevallier du 21/11/2023 au 20/05/2024
- Remplacement par Philippe Maître, agent contractuel à temps non complet (23h), du 16/11/2023 au 20/05/2024
- Stagiairisation de Daphné Compte au 01/11/2023

Prix de l'eau
Michel Grosshans, adjoint au maire, fait un point suite au conseil d'exploitation de RLV eau et informe du prix de l'eau à Marsat

Eau potable : 3.13€/$m^3$ Moyenne nationale : 2.13 €/$m^3$
Assainissement : 2.79/$m^3$ Moyenne nationale : 2.21€/$m^3$
Total prix de l'eau : 5.92/$m^3$

La commune de Marsat est classée 23ème sur les 31 communes membres de la communauté d'agglomération RLV.

Madame la Maire rappelle la volonté de RLV de faire converger, à terme, les tarifs de toutes les communes membres vers un prix de l'eau uniformisé.

Téléthon
Samedi 9 décembre à partir de 18h, déambulation de soupe en soupe
1€ le ticket, flyers en préparation

Recensement de la population
Il est rappelé que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Deux agents recenseurs ont été recrutés et Daphné Compte a été nommée coordonnateur.
Une information municipale sera faite sur la lettre d'information et le site de la commune.

Séance levée à 21h10

**FEUILLE DE CLOTURE ET DE SIGNATURES**
**DU PROCES VERBAL**
**Conseil Municipal du 13 novembre 2023**

**Article R 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 07/10/21 :** Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou les secrétaires

1/ Délibération n°2023-66
Choix du prestataire de restauration collective pour l'école et le centre de loisirs de Marsat
2/ Délibération n°2023-67
Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du PDD
3/ Délibération n°2023-68
Convention Territoriale Globale (CTG) – Autorisation du conseil municipal au maire

Questions diverses

| NOM Prénom | FONCTION | SIGNATURE |
|---|---|---|
| LAFARGE Anne-Catherine | Maire – Présidente de séance | |
| DUMERY Nathalie | Conseillère municipale, Secrétaire de séance | |